

# Construction sans obstacle, le nouveau standard

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la norme SIA 500 « Constructions sans obstacles » (SN 521 500) remplace la norme antérieure « Construction adaptée aux personnes handicapées », datant de 1988. Le titre de la norme exprime qu'un nouveau chapitre s'est ouvert en Suisse dans le domaine de la construction sans obstacles.

La norme SIA 500 entend promouvoir l'accès à tout espace construit et à toute personne : adultes, enfants, parents avec poussettes, personnes avec leurs valises ou d'autres objets encombrants, ou encore personnes âgées ou personnes avec handicap.

Il ne s'agit donc pas de concevoir des constructions présentant des solutions particulières ponctuelles pour des personnes avec handicap moteur ou sensoriel, mais bien plutôt de rendre l'espace construit accessible à tous et utilisable par tous au sens d'un concept architectural universel („*design for all*“ ou „*universal design*“).

Dans le domaine du génie civil également, une refonte des normes VSS est en cours dans le cadre d'un projet de recherche. Les premiers résultats en matière de construction sans obstacles sont attendus d'ici fin 2010.

Seul celui qui construit sans obstacle construit de manière durable

La conception durable et le remodelage de notre environnement architectural font aujourd'hui partie des objectifs de la société et bénéficient du soutien d'une très large majorité de la population.

Le troisième pilier du modèle de la durabilité, la durabilité sociale, exige que tous les membres de la société puissent participer de façon pérenne à la vie communautaire. Cette exigence ne pourra être remplie que si l'usage des constructions et des installations ouvertes au public, de la plupart des logements et des lieux de travail est rendu possible à tous.

**La priorité à donner à l'amélioration des accès et des possibilités d'utilisation, que ce soit dans les constructions projetées ou dans la législation, doit être aussi évidente que le sont, aujourd'hui, les mesures d'économie d'énergie.**

L'une des raisons généralement évoquées pour justifier le manque d'empressement à réaliser des constructions sans obstacle est le coût prétendument (trop) élevé. Une étude réalisée dans le cadre du programme national de recherche 45 du FNS <sup>(1)</sup> a montré que ce préjugé était erroné, la construction sans obstacle occasionnant en moyenne un surcoût de 1,8 % pour les nouvelles constructions, et même moins dans le cas de grandes constructions (seule la rénovation est évidemment un peu plus onéreuse).

Les faibles surcoûts engendrés par la construction sans obstacle sont par ailleurs compensés par des économies sociales substantielles. Des études réalisées en Suisse comme à l'étranger montrent qu'à l'avenir les coûts occasionnés par les soins aux personnes âgées et aux personnes avec handicap croîtront de manière exponentielle le jour où celles-ci seront placées dans des institutions stationnaires dans les mêmes proportions qu'actuellement. À l'inverse, la charge publique sera allégée si l'on veille à ce que ces personnes demeurent plus longtemps à domicile et restent ainsi intégrées dans leur environnement social. En adaptant le parc immobilier suisse aux normes de la construction sans obstacle et aux besoins des personnes âgées et avec handicap, ces mesures auront à moyen terme des retombées positives sur le pan économique de la durabilité.

<sup>(1)</sup> Résultats de l'étude du programme national de recherche 45 : Technische und finanzielle Machbarkeit des behindertengerechten Bauens (Faisabilité technique et financière de la construction sans obstacle) dans la brochure Hindernisfrei in Franken und Rappen, 2004, Schweiz. Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés, Kernstrasse 57, 8004 Zurich, tél. 044 299 97 97.